

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 404

4 juin 1998

### SOMMAIRE

Ag. Immob. Ch. Kayser, S.à r.l., Mamer ... page	19391	Nylof S.A., Luxembourg .....	19357
Alima, S.à r.l., Luxembourg .....	19392	(Au) Petit Domino, S.à r.l., Dudelange .....	19365
Alimentations Sousa, S.à r.l., Esch-sur-Alzette ...	19387	P.F.H. Lux S.A.H., Luxembourg .....	19375, 19376
Artemis S.A., Luxembourg .....	19391	Piosa-Participations Industrielles S.A., Luxbg ...	19369
Asars Constructions, S.à r.l., Mondercange .....	19360	Poly Re S.A., Luxembourg .....	19378
Banca Nazionale del Lavoro International S.A., Luxembourg .....	19351	Publitout, S.à r.l., Pétange .....	19376
Croydon S.A., Luxembourg-Kirchberg .....	19366	Realis, S.à r.l., Luxembourg .....	19377
EPP Alpha (Lux), S.à r.l., Luxembourg .....	19361	Ristorante Pizzeria L'Aquila, Capellen .....	19378
EPP Nanterre (Lux), S.à r.l., Luxembourg .....	19369	Rodange-Finance S.A., Rodange .....	19379
GAP (Global Assets Participations) S.A., Luxem- bourg .....	19346	Ronak S.A., Helmsange .....	19377
Gerwin Logistik, S.à r.l., Luxembourg .....	19346	Royal Vins, S.à r.l., Luxembourg .....	19378
GM Production, S.à r.l., Luxembourg .....	19347	Sal. Oppenheim Jr. & Cie. Luxembourg S.A., Luxem- bourg .....	19379
Herzig International, S.à r.l., Luxembourg 19346,	19347	Sal. Oppenheim Jr. & Cie KGaA, Zweignieder- lassung Luxembourg, Luxembourg .....	19379
Himmelsdeierchen, S.à r.l., Luxembourg .....	19347	Santorini S.A., Luxembourg .....	19379
Home Institut Benelux, S.à r.l., Luxembourg ...	19347	Schaaf Cleaning, S.à r.l., Niederkorn .....	19380
Hopp & Theisen, S.e.n.c. ....	19347	S.D.A. S.A., Luxembourg .....	19380
Hornet1 S.A., Luxembourg .....	19388	Selm Holding International S.A., Luxbg ..	19358, 19360
Huffer, S.à r.l., Mersch .....	19348	Silverstar, S.à r.l., Bertrange .....	19380
Hunkemöller und Kreymborg Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette .....	19348	Société de Transport de Gaz, SOTEG S.A., Luxbg	19381
Hymeca, S.à r.l., Dudelange .....	19348	Solufi S.A., Luxembourg .....	19382
IBA International Business Assistants S.A., Luxbg	19349	SOMALRE, Société de Réassurance Sommer Alli- bert S.A., Luxembourg .....	19376, 19377
Innet Luxembourg S.A., Luxembourg .....	19349	SOPREFIRA, Société pour la Prévention et le Fi- nancement des Risques par la Réassurance S.A., Luxembourg .....	19381, 19382
Interdistribution, S.à r.l., Lintgen .....	19348, 19349	Sorephar S.A., Luxembourg .....	19379
Intermet S.A., Luxembourg .....	19350	Sorrilux S.A., Luxembourg .....	19380
Interstek S.A., Luxembourg .....	19351, 19352	Spartex S.A., Luxembourg .....	19384
Katal Holding S.A., Luxembourg .....	19373	Stakotra S.A., Luxembourg .....	19382
Kintel Luxembourg, Luxembourg .....	19351	Starmaker S.A., Luxembourg .....	19383
Kreymborg Luxembourg A.G., Luxembourg ...	19351	(The) Steamship Mutual Underwriting Association (Europe) Limited, Luxembourg .....	19385
LGT Asset Management S.A., Luxembourg ...	19352	Sual S.A., Luxembourg .....	19384
Libanil S.A., Luxembourg .....	19352	Surassur S.A., Luxembourg .....	19387
Little Mami S.A., Luxembourg .....	19356	Techno Participation S.A., Luxembourg .	19385, 19386
Locamar S.A., Luxembourg .....	19353	Tiffany, S.à r.l., Luxembourg .....	19384
Logistic International S.A.H., Luxembourg .....	19353	Timeless, S.à r.l., Bertrange .....	19383
Luisiana Holding S.A., Luxembourg .....	19353	TRADEFI S.A., Trade and Finance Company, Lu- xembourg .....	19386
Lunel Holding S.A., Luxembourg .....	19353	Twenny Shop, S.à r.l., Luxembourg .....	19369
Luxkraft, S.à r.l., Senningerberg .....	19354	TWM, Trans World Market, GmbH, Luxembourg	19388
M.A.D. Holding S.A., Luxembourg .....	19355	Valamoun S.A., Luxembourg .....	19383
Marbleize S.A.H., Luxembourg .....	19355	Vortech S.A., Luxembourg .....	19384
Marmo S.A.H., Luxembourg .....	19356	Worldwide Financial Holding S.A., Luxembourg .	19388
Media Holding S.A., Luxembourg .....	19355	W.S.A., S.à r.l., Agence de Gestion de Dépôts - Wa- rehouse Service Agency, Dudelange .....	19392
Memo Industrial Planning (Luxembourg) S.A., Lu- xembourg .....	19357		
Midlux, S.à r.l., Luxembourg .....	19354		
Multi-Bau, S.à r.l., Luxembourg .....	19356		
Muyle Réseaux, S.à r.l., Luxembourg .....	19357		
News Holding S.A., Luxembourg .....	19358		
NFZ International Fund, Sicav, Luxembourg ...	19358		

**GAP (GLOBAL ASSETS PARTICIPATIONS) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 35.951.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1998, vol. 504, fol. 20, case 4 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 10 septembre 1997*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Patrick Rochas,
- Monsieur Alessandro Gagliardi,

et le mandat de Commissaire aux Comptes de la société: EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

L'Assemblée nomme comme Administrateur Monsieur Philippe Slendzak, Administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en lieu et place de Monsieur Aloyse Scherer jr.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de 1997.

Luxembourg, le 18 mars 1998.

P. Rochas  
*Administrateur*

(12031/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**GERWIN LOGISTIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

*Assemblée Générale*

Sont présents:

Les actionnaires-détenteurs majoritaires des parts sociales

Monsieur Gerrit Van Winssen, résidant à Anvers B-2060 Belgique, totalisant ainsi la totalité du capital social.

Le Secrétaire

En présence et actant comme secrétaire:

La société: CAMBRIDGE INTERNATIONAL S.à r.l., avec siège à L-1635 Luxembourg n°4 allée Léopold Goebel

Ici représenté par Monsieur Claessens Alex, économist

A été décidé ce qui suit

**Art. 1.** Changement du siège social à 4, allée Léopold Goebel L-1635 Luxembourg

Avec effet immédiat.

Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1997.

Signature.  
A. Schwachtgen  
*Notaire*

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1998, vol. 503, fol. 77, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(12035/230/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**HERZIG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 8.881.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Echternach, le 9 mars 1998, vol. 131, fol. 68, case 10 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 mars 1998.

Signature.

(12043/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**HERZIG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 8.881.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Echternach, le 9 mars 1998, vol. 131, fol. 68, case 10 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 mars 1998.

Signature.

(12044/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**HERZIG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 8.881.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Echternach, le 9 mars 1998, vol. 131, fol. 68, case 10 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 mars 1998.

Signature.

(12045/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**GM PRODUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 46, rue Goethe.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 février 1998, vol. 503, fol. 8, case 11 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 1998.

(12036/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**HIMMELSDEIERCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2356 Luxembourg, 20A, rue de Pulvermühl.

*Assemblée Générale*

La société HIMMELSDEIERCHEN S.à r.l., accepte la démission de son gérant technique Madame Kremmer Margret.  
Luxembourg, le 13 mars 1998.

M. Feidt	A. Cottonco
Gérant administratif	Associé
Associée	

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1998, vol. 504, fol. 16, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12046/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**HOME INSTITUT BENELUX.**

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.  
R. C. Luxembourg B 54.415.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1998, vol. 504, fol. 20, case 3 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 19 juin 1997*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Michel Rulquin,
- Monsieur Olivier Rulquin,
- Monsieur Michel Uriot.

L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de Madame Suzanne Rulquin, retraitée, demeurant à Essey-les-Nancy (France).

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de 1997.

Luxembourg, le 18 mars 1998.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(12047/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**HOPP & THEISEN, S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Les soussignés, Monsieur Christian Theisen, demeurant à L-5680 Dalheim, 7, Wenkelhiel et Monsieur Steve Hopp, demeurant à L-5423 Ersange, 12, route de Remich déclarent mettre fin à l'existence de leur société en nom collectif HOPP & THEISEN, connue sous la raison sociale CLEAR FUTUR. La société existait sous le matricule 1995 2000 031 et le numéro T.V.A. LU 16235216.

Les associés ont pris cette décision en commun accord, le 25 février 1998.

Fait à Ersange, le 25 février 1998.

S. Hopp

C. Theisen

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 1998, vol. 503, fol. 57, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12048/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**HUFFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Gesellschaftssitz: L-7568 Mersch.

—  
*Gesellschaftsversammlung vom 19. Februar 1998*

Herr Gosbert Huffer, alleiniger Gesellschafter der Einmangengesellschaft HUFFER S.à r.l., hat folgenden Beschluss getroffen:

- Die Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung unter der alleinigen Unterschrift des Administrativen Geschäftsführers, Herrn Gosbert Huffer, verpflichtet.

G. Huffer.

Enregistré à Mersch, le 5 mars 1998, vol. 123, fol. 66, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(12049/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

**HUNKEMÖLLER UND KREYMBORG LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: L-4303 Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Alzette.

H. R. Luxemburg B 25.163.

—  
MITTEILUNG

1) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des Herrn A.M. Nas, Geschäftsführer, wohnhaft in NL-Hilversum, des Herrn J.M Suidman, Geschäftsführer, wohnhaft in NL-Baarn, der Aktiengesellschaft UNIVENDEX B.V. mit Sitz in NL-Ouder Amstel und der Aktiengesellschaft VENDEX SPECIAALZAKEN GROEP B.V. mit Sitz in NL-Hilversum, sind bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2003 erneuert worden.

2) Das Mandat des Kommissars, des Herrn Adrian M.F. Vernooij, expert-comptable, wohnhaft in B-Antwerpen, ist bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2003 erneuert worden.

3) Herr P.M.A Buuron, Geschäftsführer, wohnhaft in NL-Leersum, ist bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2003 in dem Verwaltungsrat berufen worden anstelle des abberufenen Herrn A.E Traas.

Luxemburg, den 24. Februar 1998.

Für gleichlautende Mitteilung

für HUNKEMÖLLER UND KREYMBORG LUXEMBOURG S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1998, vol. 503, fol. 94, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(12050/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

**HYMCA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Dudelange.

R. C. Luxemburg B 10.276.

—  
Monsieur Henri Muller-Weis a donné sa démission comme gérant de la société pour raisons de santé avec effet au 31 décembre 1997.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1998, vol. 503, fol. 91, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(12051/603/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**INTERDISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7450 Lintgen, 35, rue Principale.

R. C. Luxemburg B 27.983.

—  
Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Echternach, le 11 mars 1998, vol. 131, fol. 69, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 mars 1998.

Signatures.

(12058/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**INTERDISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7450 Lintgen, 35, rue Principale.

R. C. Luxemburg B 27.983.

—  
Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Echternach, le 11 mars 1998, vol. 131, fol. 69, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 mars 1998.

Signatures.

(12059/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**INTERDISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7450 Lintgen, 35, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 27.983.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Echternach, le 11 mars 1998, vol. 131, fol. 69, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 mars 1998.

Signatures.

(12060/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

---

**INTERDISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7450 Lintgen, 35, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 27.983.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Echternach, le 11 mars 1998, vol. 131, fol. 69, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 mars 1998.

Signatures.

(12061/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

---

**INTERDISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7450 Lintgen, 35, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 27.983.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Echternach, le 11 mars 1998, vol. 131, fol. 69, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 mars 1998.

Signatures.

(12062/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

---

**INTERDISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7450 Lintgen, 35, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 27.983.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Echternach, le 11 mars 1998, vol. 131, fol. 69, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 mars 1998.

Signatures.

(12063/551/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

---

**IBA INTERNATIONAL BUSINESS ASSISTANTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 31.161.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1998, vol. 504, fol. 3, case 1 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 mars 1998.

Pour ordre  
FIDICIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.  
Signature

(12052/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

---

**Innet LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint-André.  
R. C. Luxembourg B 51.065.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 février 1998, vol. 503, fol. 23, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour la société  
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS,  
Société Civile  
Signature

(12054/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

---

**INTERMET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 9.493.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1998, vol. 504, fol. 1, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 1998.

Pour INTERMET S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(12064/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**INTERMET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 9.493.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six février.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERMET S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Charles Michels, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 1971, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 99 du 15 juillet 1971.

L'assemblée est présidée par Monsieur Urs Dietrich, avocat-avoué, demeurant à CH-8021 Zurich, Sihlporte 3.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Charles Schmit, employé de banque, demeurant à Capellen.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Nicolas Braun, employé de banque, demeurant à Altwies.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur les points figurant à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- De décider sur la liquidation de la Société.

2.- De nommer un liquidateur.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de INTERMET S.A. avec effet à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur: LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., Luxembourg. Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autre empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser l'inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: U. Dietrich, C. Schmit, J.-N. Braun, M. Thyes-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 1998, vol. 105S, fol. 101, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 1998.

M. Thyes-Walch.

(12065/215/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 181 mars 1998.

**BANCA NAZIONALE DEL LAVORO INTERNATIONAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.  
R. C. Luxembourg B 7.953.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 504, fol. 17, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 mars 1998.

BANCA NAZIONALE DEL  
LAVORO INTERNATIONAL  
Signatures

(12055/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**KINTEL LUXEMBOURG.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 45.957.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1998, vol. 504, fol. 20, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 1998.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 21 juin 1995*

L'Assemblée nomme aux postes d'administrateurs:

- Monsieur Patrick Rochas,
- Monsieur Peter Fielding,
- Monsieur Robert Lush.

L'Assemblée appelle aux fonctions de commissaire aux comptes la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 février 1998.

P. Rochas  
Administrateur

(12073/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**KREYMBORG LUXEMBOURG A.G. Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1612 Luxembourg, 40, avenue de la Gare.  
H. R. Luxemburg B 56.915.

**MITTEILUNG**

1) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des Herrn A.M. Nas, Geschäftsführer, wohnhaft in NL-Hilversum, des Herrn G.J.B. Weber, Geschäftsführer, wohnhaft in NL-Benthuizen, der Aktiengesellschaft UNIVENDEX B.V. mit Sitz in NL-Ouder Amstel und der Aktiengesellschaft VENDEX SPECIAALZAKEN GROEP B.V. mit Sitz in NL-Hilversum, sind bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2002 erneuert worden.

2) Das Mandat des Kommissars, der Gesellschaft KLEYNVELD PEAT MARWICK GOERDELER mit Sitz in B-Wilrijk, ist bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2002 erneuert worden.

3) Herr P.M.A. Buuron, Geschäftsführer, wohnhaft in NL-Leersum, ist bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2002 in dem Verwaltungsrat berufen worden anstelle des abberufenen Herrn A.E. Traas.

Luxemburg, den 24. Februar 1998.

Für gleichlautende Mitteilung  
Für KREYMBORG LUXEMBOURG A.G.  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1998, vol. 503, fol. 94, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12074/528/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**INTERSTEK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 33.434.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 février 1998, vol. 504, fol. 15, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour INTERSTEK S.A., Société Anonyme  
CREGELUX  
Crédit Général du Luxembourg,  
Société Anonyme  
Signature

(12068/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**INTERSTEK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 33.434.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 février 1998, vol. 504, fol. 15, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour INTERSTEK S.A., Société Anonyme  
CREGELUX  
Crédit Général du Luxembourg,  
Société Anonyme  
Signatures

(12067/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**INTERSTEK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 33.434.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

Madame Marie-José Reyter, employée privée, Freyrange

Monsieur Vincenzo Arno, maître en droit, Luxembourg

Madame Francine Herkes, employée privée, Luxembourg.

*Commissaire aux comptes:*

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.

Luxembourg, le 3 mars 1998.

Pour INTERSTEK S.A., Société Anonyme  
CREGELUX  
Crédit Général du Luxembourg,  
Société Anonyme  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1998, vol. 504, fol. 15, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(12069/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**LGT ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 38.049.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 6 mars 1998 a pris bonne acte de la démission de M. Pierre Bultez de sa fonction d'Administrateur. Elle a également décidé de ratifier la cooptation de Monsieur Michel Lentz nommé à la fonction d'Administrateur en remplacement de cet Administrateur démissionnaire.

Les mandats de Messieurs N.D. Alford (Président et Administrateur), Shane Curran, Jacques Elvinger, D.H. Biggs et Michel Lentz (Administrateurs) sont également renouvelés pour une période d'un an ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes, COOPERS & LYBRAND.

Pour LGT ASSET MANAGEMENT S.A.  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 1998, vol. 504, fol. 10, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(12075/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**LIBANIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 21.293.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 24 février 1998*

- Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat au 3, place Dargent à L-1413 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 février 1998.

Certifié sincère et conforme

Pour LIBANIL S.A.  
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1998, vol. 504, fol. 17, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(12076/696/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**LOCAMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 11 février 1998*

1. En vertu de l'article 6 des statuts et la sixième résolution de l'assemblée générale qui s'est tenue immédiatement après la constitution, le Conseil d'Administration délègue la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à Monsieur Raymond Van Herck. Il portera le titre d'Administrateur-délégué.

2. Dans le cadre de la loi maritime, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Raymond Van Herck comme dirigeant maritime de l'entreprise.

L. Staut R. Van Herck E. De Vocht

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1998, vol. 504, fol. 15, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12078/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**LOGISTIC INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 53.761.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 1998, vol. 504, fol. 7, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER &amp; CIE

Signature

(12079/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**LUISIANA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 6 9, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 11.068.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1998, vol. 504, fol. 1, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 1998.

Pour LUISIANA HOLDING S.A., Société Anonyme  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(12080/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**LUNEL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 61.006.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quinze décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyges-Walch, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Christian Burckel, attaché de direction, demeurant à Luxembourg, (ci-après le mandataire), agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme holding LUNEL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B 61.006, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 30 septembre 1997, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 10 décembre 1997; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme holding LUNEL HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article six des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à cent millions de francs luxembourgeois (LUF 100.000.000,-), représenté par cent mille (100.000) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 10 décembre 1997 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article six des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à quatre millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 4.250.000,-), par la création et l'émission de trois mille (3.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-), chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que les trois mille (3.000) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de LUNEL HOLDING S.A., prédésignée, de sorte que la somme de trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

V.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le montant du capital social souscrit est de quatre millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 4.250.000,-), représenté par quatre mille deux cent cinquante (4.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées et qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur sauf disposition contraire de la loi.»

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital qui précède, sont estimés à quatre-vingt-deux mille francs luxembourgeois (LUF 82.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Burckel, M. Thyès-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 104S, fol. 57, case 3. – Reçu 30.000 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1998.

M. Thyès-Walch.

(12081/215/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

#### **LUXKRAFT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Senningerberg.

R. C. Luxembourg B 20.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 10 mars 1998, vol. 503, fol. 91, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 1998.

(12082/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

#### **LUXKRAFT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Senningerberg.

R. C. Luxembourg B 20.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 10 mars 1998, vol. 503, fol. 91, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 1998.

(12083/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

#### **MIDLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 56.811.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 1998, vol. 503, fol. 58, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 1998.

A. Schwachtgen  
Notaire

(12090/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**M.A.D. HOLDING S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. LANCASTER S.A., Société Anonyme).**  
 Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
 R. C. Luxembourg B 28.318.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1998, vol. 504, fol. 15, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour M.A.D. HOLDING S.A., Société Anonyme  
 CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(12084/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**MARBLEIZE S.A., Société Anonyme Holding.**  
 Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.  
 R. C. Luxembourg B 25.354.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 5 janvier 1998*

Il résulte d'une lettre adressée à la société MARBLEIZE S.A. Holding en date du 6 novembre 1998, que Monsieur Roger Wiczoreck a démissionné de sa fonction d'Administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 5 janvier 1998 que Monsieur Rodney Haigh a été coopté comme Administrateur en remplacement de l'Administrateur démissionnaire.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

C. Blondeau

J. Turpel

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1998, vol. 503, fol. 91, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12085/565/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**MARBLEIZE S.A., Société Anonyme Holding.**  
 Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.  
 R. C. Luxembourg B 25.354.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 25 février 1998*

Présents: M. John Turpel Administrateur

M. Christophe Blondeau Administrateur

M. Rodney Haigh Administrateur

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau.

*Ordre du jour:*

*Transfert du siège social*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social du 3, rue de l'Industrie L-1811 Luxembourg, au 4, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 8 heures 30.

*Le Conseil d'Administration*

C. Blondeau

R. Haigh

J. Turpel

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1998, vol. 503, fol. 91, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12086/565/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**MEDIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**  
 Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
 R. C. Luxembourg B 34.504.

Il est porté à la connaissance des tiers qu'avec effet à ce jour, KPMG FINANCIAL ENGINEERING met fin à la domiciliation de la société à son siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 9 mars 1998.

Pour avis sincère et conforme  
 KPMG FINANCIAL ENGINEERING

A. Wilwert

Associé-gérant

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1998, vol. 504, fol. 1, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12088/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**MULTI-BAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri.

L'associé unique a pris la résolution suivante en date du 17 février 1998:

1) Est nommé gérant technique, Monsieur Stump, employé privé, demeurant à Gerolstein (Allemagne).

L'Associé unique  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1998, vol. 503, fol. 91, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12092/603/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**MARMO S.A., Société Anonyme Holding.**Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 60.900.

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de 2003, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'Administration*

Mme Belkis Sena Yurdum, executive vice president, Istanbul, Turquie (en remplacement de M. André Wilwert, démissionnaire)

M. Sait Ergun Özen, executive vice president, Istanbul, Turquie (en remplacement de M. Roger Molitor, démissionnaire)

M. Ali Can Verdi, general counsel, executive vice president, Istanbul, Turquie (en remplacement de M. Eric Magrini, démissionnaire).

*Commissaire aux Comptes*

KPMG AUDIT, société civile, Luxembourg (en remplacement de INTERAUDIT S.à r.l., démissionnaire).

Luxembourg, le 24 février 1998.

Pour avis sincère et conforme  
Pour MARMO S.A.KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1998, vol. 503, fol. 94, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12087/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**LITTLE MAMI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 62.943.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le treize février.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Brouch/Mersch, agissant pour compte de la société LITTLE MAMI S.A., ayant son siège à Luxembourg, lequel procès-verbal, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit des déclarations:

LITTLE MAMI S.A. fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 décembre 1997, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions ayant une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, libérées à concurrence de soixante-cinq virgule six pour cent (65,6%), chacune.

Les actionnaires ont payé le 13 février 1998 un montant de quatre cent trente mille francs luxembourgeois (LUF 430.000,-) sur la valeur nominale, de sorte que les actions prémentionnées sont actuellement entièrement libérées, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Moreschi, M. Thyes-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1998, vol. 105S, fol. 87, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 1998.

M. Thyes-Walch.

(12077/215/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**MEMO INDUSTRIAL PLANNING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.  
(en liquidation)**

Gesellschaftssitz: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.  
H. R. Luxembourg B 33.636.

**AUFLÖSUNG**

*Auszug aus der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 7. Oktober 1997*

1. Dem Liquidator, der FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg und dem Prüfungskommissar, Herr Carlo Reding, 5, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg werden vollständige Entlastung, bedingungslos und jedem einzeln gewährt.

2. Die Versammlung spricht die Beendigung der Liquidation aus und stellt fest daß die Gesellschaft MEMO INDUSTRIAL PLANNING (LUXEMBOURG) S.A., definitiv mit Beendigung des heutigen Tages nicht mehr existiert, selbst für die Bedürfnisse der Liquidation.

3. Die Versammlung beschließt die Buchhaltung und die Dokumente für die Dauer von 5 Jahren bei der FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS zu hinterlegen. Danach werden sie an die FIDUCIAIRE MANACO S.A., 32, rue Auguste Neyen, L-2233 Luxembourg weitergegeben

Zur Veröffentlichung im Öffentlichen Anzeiger Memorial C, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen.

*Für die Gesellschaft*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 1998, vol. 503, fol. 23, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(12089/592/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**MUYLE RESEAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 27.891.

Il résulte d'un Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 mars 1998 que:

M. Luciano Romeo, ingénieur, demeurant à B-6000 Charleroi est nommé gérant unique de la société.

La démission du gérant administratif M. Eric Muyle est acceptée; pleine et entière décharge lui est accordée.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 1998, vol. 504, fol. 8, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(12093/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**NYLOF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 4.573.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1998, vol. 504, fol. 15, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 1998.

*Pour NYLOF S.A. Société Anonyme*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

(12097/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**NYLOF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 4.573.

L'Assemblée Générale statutaire du 11 juin 1996 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'Administrateur Monsieur Dirk Van Reeth en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

Luxembourg, le 3 mars 1998.

*Pour NYLOF S.A. Société Anonyme*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1998, vol. 504, fol. 15, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(12098/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**NEWS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 29.839.

Les comptes annuels, enregistrés à Luxembourg, le 12 mars 1998, vol. 504, fol. 4, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour la société  
Signature

(12094/729/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**NEWS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 29.839.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 10 mars 1998*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société NEWS HOLDING S.A. tenue à Luxembourg, le 10 mars 1998, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocations a été faite,
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996 ont été approuvés,
- l'Assemblée a décidé d'approuver et de confirmer la distribution de profits reportés et de dividendes intérimaires intervenus au cours de l'année 1996,
- le solde du bénéfice a été reporté à l'exercice suivant,
- décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour la durée de leur mandat,
- le transfert du siège social au 3, boulevard Prince Henri a été confirmé.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1998, vol. 504, fol. 4, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(12095/729/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**NFZ INTERNATIONAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 189, rue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 24.663.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1998, vol. 504, fol. 19, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 1998.

NFZ INTERNATIONAL FUND SICAV  
Signature

(12096/036/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**SELM HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 39.611.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SELM HOLDING INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 39.611, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 février 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 331 du 1<sup>er</sup> août 1992. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 10 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 135 du 29 mars 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Aldo Poletti, administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie),

qui désigne comme secrétaire Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant à Dippach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Transformation avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> décembre 1997 de la société holding en société de participations financières et modification de l'objet social comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

Elle peut emprunter avec ou sans garantie et procéder à l'émission d'obligations.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours à toute société que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières, immobilières, commerciales ou industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

2) Modification corrélative de l'article 2 des statuts.

3) Modification de l'article 3 paragraphe 2 afin de ne maintenir que la première phrase avec la teneur suivante:

«Toutes les actions sont nominatives.»

et suppression des paragraphes 3, 4, 5 et 6, ainsi que modification du paragraphe 7 pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.»

4) Modification de l'article 13 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

5) Instauration d'une nouvelle disposition transitoire libellée comme suit:

«Exceptionnellement le septième exercice social commence le 1<sup>er</sup> décembre 1997 et se termine le 31 décembre 1998.»

6) Modification de l'article 15 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de transformer la société holding en société de participations financières avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> décembre 1997.

En conséquence, l'article 2 des statuts relatif à l'objet social est modifié et aura la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

Elle peut emprunter avec ou sans garantie et procéder à l'émission d'obligations.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours à toute société que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières, immobilières, commerciales ou industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 paragraphe 2 afin de ne maintenir que la première phrase avec la teneur suivante:

«Toutes les actions sont nominatives.»

et de supprimer les paragraphes 3, 4, 5 et 6, ainsi que de modifier le paragraphe 7 pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'instaurer une nouvelle disposition transitoire libellée comme suit:  
«Exceptionnellement le septième exercice social commence le 1<sup>er</sup> décembre 1997 et se terminera le 31 décembre 1998.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 15 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:  
«La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Poletti, C. Philippe, J. Steffen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 1998, vol. 106S, fol. 1, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 1998.

P. Frieders.

(12127/212/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**SELM HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 39.611.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 1998.

P. Frieders.

(12128/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**ASARS CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3927 Mondercange, 53, Grand-rue.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le cinq mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Rahim Agaajani Gavgani, ingénieur diplômé, demeurant à L-3927 Mondercange, 53, Grand-rue.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: ASARS CONSTRUCTIONS, S.à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet la conception et la réalisation de constructions immobilières, de voiries et de génie civil, de même que la promotion, l'import et l'export, la vente et l'achat de toutes sortes de marchandises, de matériel de constructions, l'exploitation d'une agence immobilière. Elle a plus particulièrement pour objet l'acquisition, la vente, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Mondercange.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à sept cent cinquante mille francs (750.000,-), représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites entièrement par Monsieur Rahim Agaajani Gavgani, ingénieur diplômé, demeurant à L-3927 Mondercange, 53, Grand-rue.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept cent cinquante mille francs (750.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 1998.

*Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à trente mille francs (30.000,-).

*Décisions*

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société prend les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Rahim Agaajani Gavvani, ingénieur diplômé, demeurant à L-3927 Mondercange, 53, Grand-rue.

II.- Le siège social de la société se trouve à L-3927 Mondercange, 53, Grand-rue.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête de présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. Agaajani Gavvani, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 mars 1998, vol. 840, fol. 8, case 9. – Reçu 7.500 francs.

*Le Receveur (signé):* M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 mars 1998.

F. Kessler.

(12172/219/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 1998.

**EPP ALPHA (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

—  
STATUTES

In the year nineteen hundred and ninety-eight, on the third of March.

Before Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FRENCH PROPERTY PARTNERS L.L.C., incorporated under the laws of Delaware, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A., represented by Mr Donald M. Wolf, attorney-at-law, residing in 1 East Kirke Street, Chevy Chase, Maryland 20815, U.S.A.,

here represented by Mr Jean Schaffner, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Washington D.C., U.S.A., on February 9th, 1998.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company («société à responsabilité limitée»), which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name EPP ALPHA (LUX), S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at five hundred thousand Luxembourg francs (LUF 500,000.-), represented by five hundred (500) shares having a nominal value of thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) per share each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10, 1915, on commercial companies.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholders' meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to December 31, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5 %) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

*Subscription and Payment*

All shares have been subscribed by FRENCH PROPERTY PARTNERS L.L.C., prenamed. All shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the sum of five hundred thousand Luxembourg francs (LUF 500,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Transitory Provision*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 1998.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately fifty thousand Luxembourg francs (LUF 50,000.-).

*Extraordinary General Meeting*

The appearing party, representing the single shareholder and the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The meeting appoints as its managers Mr Donald M. Wolf, attorney-at-law, residing in 1 East Kirke Street, Chevy Chase, Maryland 20815, U.S.A., and Mr Alexis Kamarowsky, company director, residing in L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore, for an unlimited period. They are granted the broadest powers to act in all circumstances in the name of the Company under their joint signatures.

2) The registered office is established at L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his names, first names, civil status and residence, the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trois mars.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FRENCH PROPERTY PARTNERS L.L.C., avec siège social à 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A., représentée par M. Donald M. Wolf, avocat, demeurant à 1 East Kirke Street, Chevy Chase, Maryland 20815, U.S.A., ici représenté M. Jean Schaffner, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Washington D.C., Etats-Unis, le 9 février 1998.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités en vertu desquelles il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, le mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra avoir toute activité industrielle ou commerciale de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de EPP ALPHA (LUX,) S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) représenté par cinq cents (500) parts d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est les cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

#### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par FRENCH PROPERTY PARTNERS L.L.C., précitée. Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 1998.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 50.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, préqualifié, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Donald M. Wolf, avocat, demeurant à 1 East Kirke Street, Chevy Chase, Maryland 20815, U.S.A., et Monsieur Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, demeurant à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore, sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager valablement la société sous leur signature conjointe.

2. Le siège social de la société est établi à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Schaffner, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1998, vol. 106S, fol. 16, case 8. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 1998.

A. Schwachtgen.

(12175/230/247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 1998.

**AU PETIT DOMINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3590 Dudelange, 37, place de l'Hôtel de Ville.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatre février.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Madame Marie Bombardieri, vendeuse, demeurant à F-57330 Hettange, 13, rue Patton.

2.- Madame Josette Polacci-Bombardieri, secrétaire, demeurant à F-57190 Florange, 36, rue St. Agathe.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles vont constituer entre elles.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat et la vente de linge de maison, de literie et accessoires.

En général la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de AU PETIT DOMINO, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Dudelange. Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre associés.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Marie Bombardieri, prénommée, deux cent cinquante parts sociales . . . . . 250

2.- Madame Josette Polacci-Bombardieri, prénommée, deux cent cinquante parts sociales . . . . . 250

Total: cinq cents parts sociales . . . . . 500

Toutes ces parts ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum par l'assemblée générale des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 1998.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à trente mille francs (30.000,- LUF).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Marie Bombardieri, prénommée.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social de la société est établi à L-3590 Dudelange, 37, place de l'Hôtel de Ville.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Bombardieri, J. Polacci-Bombardieri, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 5 février 1998, vol. 404, fol. 72, case 10. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé): W. Kerger.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 mars 1998.

E. Schroeder.

(12173/228/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 1998.

### **CROYDON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatre mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) INTERKEY HOLDING LTD, une société établie et ayant son siège social à Nassau (Bahamas),

ici représentée par Madame Annie Swetenham, corporate manager, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano, le 25 février 1998,

2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, une société établie et ayant son siège social à 20 Clanwilliam Terrace, Dublin 2 (Irlande),

ici représentée par Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Woippy (France),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark (Iles Anglo-Normandes), le 19 février 1998.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leurs mandataires, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CROYDON S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent millions (100.000.000,-) de liras italiennes divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale d'un million (1.000.000,-) de liras italiennes chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à cinq milliards (5.000.000.000,-) de liras italiennes divisé en cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale d'un million (1.000.000,-) de liras italiennes chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de cet acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 7.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 8.** La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et finit le trente et un mars de l'année suivante.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quinze du mois de juillet à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915, telle que modifiée, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 mars 1998.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 1998.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) INTERKEY HOLDING LTD, préqualifiée, quatre-vingt dix-neuf actions . . . . .	99
2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, une action . . . . .	1
Total: cent actions . . . . .	100

La partie sub 1) est désignée fondateur.

La partie sub 2) est désignée comme simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de cent millions (100.000.000,-) de liras italiennes est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à deux millions cent dix mille (2.110.000,-) francs luxembourgeois.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-huit mille (68.000,-) francs luxembourgeois.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant à Garnich (Luxembourg);
- b) Monsieur Fernand Heim, chef-comptable, demeurant à Luxembourg;
- c) Madame Annie Swetenham, corporate manager, demeurant à Luxembourg.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises à Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.

5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, elles ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Swetenham, R. Galiotto, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 1998, vol. 106S, fol. 35, case 2. – Reçu 20.950 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 1998.

A. Schwachtgen.

(12174/230/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 1998.

---

**TWENNY SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 9.869.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 11 mars 1998, vol. 503, fol. 96, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1998.

(12158/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

---

**PIOSA-PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 15.549.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1998, vol. 503, fol. 17, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau . . . . . CHF 1.828.334,94

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 1998.

CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(12109/020/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

---

**EPP NANTERRE (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

STATUTES

In the year nineteen hundred and ninety-eight, on the third of March.

Before Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FRENCH PROPERTY PARTNERS L.L.C., incorporated under the laws of Delaware, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A., represented by Mr Donald M. Wolf, attorney-at-law, residing in 1 East Kirke Street, Chevy Chase, Maryland 20815, U.S.A.,

here represented by Mr Jean Schaffner, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Washington D.C., U.S.A., on February 9th, 1998.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company («société à responsabilité limitée»), which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name EPP NANTERRE (LUX), S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at five hundred thousand Luxembourg francs (LUF 500,000.-), represented by five hundred (500) shares having a nominal value of thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) per share each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10, 1915, on commercial companies.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholders' meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to December 31, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5 %) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All shares have been subscribed by FRENCH PROPERTY PARTNERS L.L.C., prenamed. All shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the sum of five hundred thousand Luxembourg francs (LUF 500,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 1998.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately fifty thousand Luxembourg francs (LUF 50,000.-).

#### *Extraordinary General Meeting*

The appearing party, representing the single shareholder and the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The meeting appoints as its managers Mr Donald M. Wolf, attorney-at-law, residing in 1 East Kirke Street, Chevy Chase, Maryland 20815, U.S.A., and Mr Alexis Kamarowsky, company director, residing in L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore, for an unlimited period. They are granted the broadest powers to act in all circumstances in the name of the Company under their joint signatures.

2) The registered office is established at L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his names, first names, civil status and residence, the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trois mars.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FRENCH PROPERTY PARTNERS L.L.C., avec siège social à 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A., représentée par M. Donald M. Wolf, avocat, demeurant à 1 East Kirke Street, Chevy Chase, Maryland 20815, U.S.A., ici représenté M. Jean Schaffner, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Washington D.C., Etats-Unis, le 9 février 1998.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités en vertu desquelles il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra avoir toute activité industrielle ou commerciale de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de EPP NANTERRE (LUX), S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) représenté par cinq cents (500) parts d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

#### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par FRENCH PROPERTY PARTNERS L.L.C., précitée. Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 1998.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 50.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, préqualifié, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Donald M. Wolf, avocat, demeurant à 1 East Kirke Street, Chevy Chase, Maryland 20815, U.S.A., et Monsieur Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, demeurant à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore, sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager valablement la société sous leur signature conjointe.

2. Le siège social de la société est établi à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Schaffner, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1998, vol. 106S, fol. 16, case 6. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 1998.

A. Schwachtgen.

(12176/230/248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 1998.

**KATAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ROSEVARA LIMITED, une société établie et ayant son siège social à Dublin (République d'Irlande), ici représentée par Madame Geneviève Blauen, administrateur de sociétés, demeurant à Hondelange (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark, le 25 février 1998,

2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, une société établie et ayant son siège social à Dublin (République d'Irlande), ici représentée par Madame Annick Belche, secrétaire, demeurant à Heinsch (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark, le 25 février 1998.

Lesquelles procurations après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leurs mandataires, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de KATAL HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, telle que modifiée.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinq millions (5.000.000,-) de francs luxembourgeois divisé en cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au Conseil d'Administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital, conformément à l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le Conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3(5) deuxième alinéa de la même loi.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés, ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 7.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 8.** La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale Annuelle se réunit de plein droit le seize du mois de mai à dix heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 13.** L'Assemblée Générale des Actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 1998.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 1999.

*Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ROSEVARA LIMITED, préqualifiée, quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	4.999
2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, une action . . . . .	1
Total: cinq mille actions . . . . .	5.000

La partie sub 1) est désignée fondateur.

La partie sub 2) est désignée comme simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de cinq millions (5.000.000,-) de francs est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cent mille (100.000,-) francs.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant à Garnich;
  - b) Monsieur Fernand Heim, chef-comptable, demeurant à Luxembourg,
  - c) Madame M.-Rose Dock, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
 

SANINFO, S.à r.l., une société avec siège social à Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, elles ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Blauen, A. Belche, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 1998, vol. 106S, fol. 19, case 1. – Reçu 50.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 1998.

A. Schwachtgen.

(12178/230/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 1998.

---

**P.F.H. LUX S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1650 Luxembourg, 62, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 51.500.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze février.

Par-devant Maître Marthe Thyges-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding P.F.H. LUX S.A., ayant son siège social à Senningerberg, constituée suivant acte reçu par le Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 465 du 18 septembre 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Fabrizio Tabanelli, expert-comptable, demeurant à I-Carré (Vicenza).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Vincent Cormeau, directeur de banque, demeurant à B-Meix-le-Tige.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué Monsieur le Président prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quatre millions sept cent douze mille six cent cinquante (4.712.650) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Changement du siège social P.F.H. LUX S.A., qui est transféré du 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg au 62, avenue Guillaume L-1650 Luxembourg.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves à L-1650 Luxembourg, 62, avenue Guillaume, et de modifier la deuxième phrase de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Deuxième phrase.** Le siège social est fixé à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Tabanelli, L. Moreschi, V. Cormeau, M. Thyès-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1998, vol. 105S, fol. 86, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 1998.

M. Thyès-Walch.

(12107/215/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**P.F.H. LUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 62, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 51.500.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 1998.

M. Thyès-Walch.

(12108/215/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**PUBLITOUT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Pétange.

R. C. Luxembourg B 16.832.

Le bilan au 31 décembre 1994, 1995 et 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 mars 1998, vol. 309, fol. 22, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(12113/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**SOMALRE,  
SOCIETE DE REASSURANCE SOMMER ALLIBERT, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 27.313.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue le 7 avril 1997 a:

– renouvelé le mandat de l'ensemble des Administrateurs, à savoir Messieurs Jean Mabilie, Michel Cognet et Jean-Pierre Simon, pour une durée de un an venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 1997;

– augmenté le nombre des Administrateurs de trois à quatre;

– nommé Madame Maryse Delvigne, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, à L-1245 Senningerberg, 12, rue du Bois, en qualité de nouvel Administrateur, pour une durée de un an, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1997.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 1998, vol. 503, fol. 55, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(12132/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**SOMALRE,  
SOCIETE DE REASSURANCE SOMMER ALLIBERT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 27.313.

Le Conseil d'Administration tenu en date du 29 juillet 1997 a:

- pris acte de la démission de Monsieur Timothy Yeates de ses fonctions de Directeur Agréé de SOMALRE et lui a donné quitus de son mandat de Directeur Agréé;
- nommé Monsieur Philippe Duche, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, à L-7544 Mersch, 7, rue Emile Laux, en qualité de Directeur Agréé pour une durée indéterminée.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 1998, vol. 503, fol. 55, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(12133/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**REALIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt janvier.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Georges Decker, commerçant, demeurant à Bertrange.
- 2.- Madame Tilly Terens, sans état particulier, demeurant à Bertrange.

Lesquels comparants ont déclaré être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée REALIS, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte sous seing privé du 29 septembre 1970, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 204 du 10 décembre 1970.

Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (LUF 500.000,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Que d'un commun accord des associés ladite société est dissoute avec effet à ce jour.

Que la société a été liquidée aux droits des parties de sorte que sa liquidation se trouve être ainsi clôturée, tout passif éventuel restant à charge des parties proportionnellement à leur participation, qui déclarent s'en charger.

Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Decker, T. Terrens, M. Thyès-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1998, vol. 105S, fol. 34, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 1998.

M. Thyès-Walch.

(12114/215/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**RONAK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7263 Helmsange, 23, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 21.254.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 mai 1997*

Les mandats des administrateurs et du commissaire sont confirmés pour une nouvelle période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003.

*Administrateurs:*

- Monsieur Robert Jones (ci-devant Ahmad Ghojallu), commerçant, demeurant à Helmsange,
- Monsieur Kazem Naqvi, conseil, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Arjan K. Vekaria, directeur de sociétés, demeurant à Londres,
- Monsieur Shashikant K. Vekaria, directeur de sociétés, demeurant à Londres.

*Commissaire:*

- Monsieur Claude Uhres, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1998, vol. 504, fol. 2, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(12118/603/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**POLY RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, avenue de l'Avenir.  
R. C. Luxembourg B 53.630.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 29 août 1997 a:

- pris acte de la démission de Monsieur Timothy Yeates de ses fonctions de Directeur Agréé de POLY RE S.A., et lui a donné quitus de son mandat de Directeur Agréé;

- nommé Monsieur Philippe Duche, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg à L-7544 Mersch, 7, rue Emile Laux en qualité de Directeur Agréé pour une durée indéterminée.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1998, vol. 503, fol. 90, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12111/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**RISTORANTE PIZZERIA L'AQUILA.**

Siège social: L-8310 Capellen, 35, route d'Arlon.

Par la présente Monsieur J. Ciatti présente sa démission comme gérant administratif et ceci à partir du 22.09.1997.

Le 17 septembre 1997.

J. Ciatti.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 septembre 1997, vol. 307, fol. 52, case 5/2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(12115/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**RISTORANTE PIZZERIA L'AQUILA.**

Siège social: L-8310 Capellen, 35, route d'Arlon.

Assemblée Générale Extraordinaire du 30.09.1997

Ordre du jour:

Cession de parts sociales

Monsieur Ciatti Jos., demeurant à Bascharage, L-4916 et Monsieur Wetz Romain, demeurant à Esch-sur-Alzette déclarent par la présente céder chacun 250 parts sociales au prix convenu à Monsieur Ciatti Jean-Guy, demeurant à Soleuvre, rue d'Ehlerange ce dont quittance.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

Monsieur Ciatti Jean-Guy, 19, rue d'Ehlerange, Soleuvre . . . . . 500 parts sociales.

Le 30 septembre 1997.

Lu et approuvé

Signatures

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 février 1998, vol. 308, fol. 99, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(12116/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**ROYAL VINS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.

**EXTRAIT**

Il résulte d'un acte d'assemblée générale du 19 février 1998, reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Capellen, enregistré à Capellen en date du 27 février 1998, vol. 412, fol. 13, case 2,

que l'associé unique a décidé:

- que le siège social est transféré de Olm à Luxembourg;

- que le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

- que le siège social est fixé à Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.

Capellen, le 16 mars 1998.

Pour extrait conforme

A. Biel

Notaire

(12120/203/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**ROYAL VINS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Olm, 53, rue de Capellen.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

(12121/203/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**RODANGE-FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Rodange.  
R. C. Luxembourg B 8.687.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1998, vol. 504, fol. 5, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour insertion aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Rodange, le 18 mars 1998.

J. Dahm  
Président

(12117/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 44.365.

La Liste des Signatures Autorisées (version janvier 1998) de SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. LUXEMBURG S.A., enregistrée à Luxembourg, le 11 mars 1998, vol. 503, fol. 98, case 12, été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAL. OPPENHEIM JR. & CIE.  
LUXEMBURG S.A.  
Signatures

(12122/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**SAL. OPPENHEIM JR. & CIE., Kommanditgesellschaft auf Aktien, Zweigniederlassung Luxemburg.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 42.697.

La Liste des Signatures Autorisées (version janvier 1998) de SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. KGaA Zweigniederlassung Luxemburg, enregistrée à Luxembourg, le 11 mars 1998, vol. 503, fol. 98, case 12, été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. KGaA  
Zweigniederlassung Luxemburg  
Signatures

(12123/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**SANTORINI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 34.358.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1998, vol. 504, fol. 15, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour SANTORINI S.A., Société Anonyme  
CREGELUX  
Crédit Général du Luxembourg,  
Société Anonyme  
Signature

(12124/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**SOREPHAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 44.399.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1998, vol. 504, fol. 15, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour SOREPHAR S.A.  
Société Anonyme  
CREGELUX  
Crédit Général du Luxembourg  
Société Anonyme  
Signature Signature

(12137/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**SCHAAF CLEANING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Niederkorn.  
R. C. Luxembourg B 61.062.

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 2 janvier 1998 la répartition du capital social est la suivante:

La société ETABLISSEMENT NORBERT SCHAAF, S.à r.l., avec siège social à Obercorn, 68, avenue d'Obercorn	49 parts
Monsieur Roger Kinn, demeurant à Differdange, 185, avenue Charlotte	1 part
Madame Myriam Resibois, demeurant à B-6769 Sommerthonne, 52, rue Haute	50 parts
Total:	100 parts

Pour la société  
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS  
Soc. Civ.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 1998, vol. 503, fol. 23, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(12125/522/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**S.D.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.  
R. C. Luxembourg B 25.330.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 12 janvier 1998*

1) Sont administrateurs de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2004:

- M. Jean Deneumostier, administrateur de sociétés, Baulers
- M. Gilles Samyn, ingénieur commercial, Ham-sur-Heure
- M. Léon Perahia, directeur financier, Couvin
- M. Stéphane Desmet, ingénieur commercial, Lasne.

2) INTERAUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises, Luxembourg, a été reconduite comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels au 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 16 février 1998.

Pour avis sincère et conforme  
Pour S.D.A.  
KPMG Financial Engineering  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1998, vol. 503, fol. 94, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(12126/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**SILVERSTAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 45.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 11 mars 1998, vol. 503, fol. 96, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1998.

(12129/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**SORRILUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 33.135.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 11 juillet 1997 a:

- pris acte de la démission de Monsieur Timothy Yeates de ses fonctions de Directeur Agréé de SORRILUX et lui a donné quitus de son mandat de Directeur Agréé;
- nommé Monsieur Philippe Duche, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, à L-7544 Mersch, 7, rue Emile Laux, en qualité de Directeur Agréé pour une durée indéterminée;
- pris acte de la démission de Monsieur Timothy Yeates de ses fonctions d'Administrateur;
- nommé Monsieur Philippe Duche, Administrateur-délégué de la société UNISON MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, à L-7544 Mersch, 7, rue Emile Laux, en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Timothy Yeates, démissionnaire. Monsieur Philippe Duche exercera ses fonctions jusqu'au terme du mandat de Monsieur Timothy Yeates, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 1998, vol. 503, fol. 55, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): Signature.

(12138/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**SOCIETE DE TRANSPORT DE GAZ, SOTEG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 11.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 mars 1998, vol. 504, fol. 20, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg  
le 9 mai 1997*

L'assemblée renouvelle jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003 les mandats d'administrateurs de Messieurs Simon André, Barone François, Nilles Jacques, Panunzi Carlo, Reiffers Marc, Simon Jo.

L'assemblée renouvelle jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1999 les mandats d'administrateur et de Président du conseil d'administration de Monsieur Hoffmann Jean.

L'assemblée nomme comme administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003 Messieurs:

Arend Guy, fonctionnaire, Luxembourg

Hoffmann Marco, ingénieur, Gilsdorf

Schiltz Jean, ingénieur, Luxembourg

et ce, en remplacement de Messieurs Bausch Romain, Heynen Roger et Quaring Ernest.

L'assemblée élit aux fonctions de réviseur d'entreprises pour l'exercice 1997:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature.

(12139/636/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**SOPREFIRA,  
SOCIETE POUR LA PREVENTION ET LE FINANCEMENT DES RISQUES PAR LA REASSURANCE,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 35.868.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue en date du 2 mai 1997 a:

– ratifié la nomination de Monsieur Patrick Wirotius, Contrôleur de gestion à la Division Internationale de BUREAU VERITAS, demeurant en France, à F-91400 Orsay, 8, rue du Pont de Pierre, en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Bernard Godefroi, en raison de la démission de ce dernier, auquel elle donne quitus de sa gestion. Monsieur Patrick Wirotius restera en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001;

– ratifié la nomination de Monsieur Jean-Yves Schapiro, Directeur Financier et Informatique de BUREAU VERITAS, demeurant en France, à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 31, rue Edouard Nortier, en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Albert Grinblat, en raison de la démission de ce dernier, auquel elle donne quitus de sa gestion. Monsieur Jean-Yves Schapiro restera en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001;

– pris acte de la démission de Monsieur Paul Jaeger de ses fonctions d'Administrateur de SOPREFIRA et décidé de ne pas le remplacer et, en conséquence, de diminuer le nombre des Administrateurs de six à cinq.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 1998, vol. 503, fol. 55, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(12134/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**SOPREFIRA,  
SOCIETE POUR LA PREVENTION ET LE FINANCEMENT DES RISQUES PAR LA REASSURANCE,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 35.868.

Le Conseil d'Administration en date du 3 juillet 1997 a:

– pris acte de la démission de Monsieur Danick Rousseau de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration;

– coopté Monsieur Alain Chandeze, Secrétaire Général de BUREAU VERITAS France, demeurant en France à F-78000 La Celle Saint Cloud, 50, avenue Pasteur, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Danick Rousseau, Administrateur démissionnaire;

– nommé Monsieur Jean-Yves Schapiro en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 1998, vol. 503, fol. 55, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(12135/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**SOPREFIRA,  
SOCIETE POUR LA PREVENTION ET LE FINANCEMENT DES RISQUES PAR LA REASSURANCE,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 35.868.

Le Conseil d'Administration en date du 18 septembre 1997 a:

- pris acte de la démission de Monsieur Timothy Yeates de ses fonctions de Directeur Agréé de SOPREFIRA et lui a donné quitus de son mandat de Directeur Agréé;
- nommé Monsieur Philippe Duche, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, à L-7544 Mersch, 7, rue Emile Laux, en qualité de Directeur Agréé pour une durée indéterminée;
- pris acte de la démission de Monsieur Jean Clavier de ses fonctions d'Administrateur;
- coopté Monsieur Philippe Duche, Administrateur-délégué d'UNISON MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, à L-7544 Mersch, 7, rue Emile Laux, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Jean Clavier, démissionnaire.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 1998, vol. 503, fol. 55, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(12136/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**SOLUFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 27.117.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1998, vol. 503, fol. 89, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour la société  
Signature

(12130/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**SOLUFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 27.117.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 février 1998*

\* Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

\* Les mandats de Madame Chantal Keereman, de Monsieur Camille J. Paulus et de Monsieur Jean-Pierre Leburton en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1998, vol. 503, fol. 89, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12131/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**STAKOTRA S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.  
H. R. Luxemburg B 32.333.

*Auszug aus der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 29. Dezember 1997  
über das Geschäftsjahr 1995 und 1996*

Der Gewinn über LUF 2.221.355,- für das Jahr 1995 wird vorgetragen.

Der Gewinn über LUF 2.978.892,- für das Jahr 1996 wird vorgetragen.

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungskommissar erneuert werden müssen. Die Generalversammlung beschliesst die Mandate der alten Verwaltungsratsmitglieder zu verlängern bis zur Generalversammlung im Jahr 2000 über das Geschäftsjahr 1999.

Für gleichlautenden Auszug  
FIDUPLAN S.A.  
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1998, vol. 504, fol. 15, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12141/752/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**STARMAKER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 38.386.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 1998, vol. 504, fol. 11, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 1998.

STARMAKER S.A.  
Signatures

(12142/694/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**STARMAKER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 38.386.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 1998, vol. 504, fol. 11, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 1998.

STARMAKER S.A.  
Signatures

(12143/694/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**STARMAKER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 38.386.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 août 1997*

Avec effet du 18 août 1997, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur H. Moors, administrateur de sociétés, résidant à Bertrange;
- Madame A. Paulissen, administrateur de sociétés, résidant à Christnach;
- PAN EUROPEAN VENTURES S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg.

Avec effet à la même date, ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. a été nommée Commissaire aux Comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2003.

Luxembourg, le 18 mars 1998.

Certifié sincère et conforme  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 1998, vol. 504, fol. 11, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12144/694/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**VALAMOUN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 38.880.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1998, vol. 504, fol. 15, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour VALAMOUN S.A.  
Société Anonyme  
CREGELUX  
Crédit Général du Luxembourg  
Société Anonyme  
Signature Signature

(12160/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**TIMELESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 45.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 10 mars 1998, vol. 503, fol. 91, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 1998.

(12155/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.





**TECHNO PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 28.661.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 23 février 1998*

A l'unanimité, l'Assemblée accepte la décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 5 janvier 1998 relative à la démission de l'administrateur, Monsieur Fernand de Jamblinne de Meux, en date du 30 décembre 1997 et la nomination de Monsieur Jean-François Leidner.

L'assemblée donne décharge pleine et entière à l'administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à cette date.

L'assemblée ratifie la nomination de Monsieur Jean-François Leidner comme administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Suite à la réception de la lettre de démission de Madame Béatrice Cabay et de Monsieur Christophe Blondeau annonçant leur démission de leur fonction d'administrateur en date du 23 février 1998, l'assemblée, à l'unanimité des voix, accepte leur démission et leur donne décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat jusqu'à cette date.

A l'unanimité des voix, l'assemblée décide de nommer Monsieur Nico Gaffiné, demeurant à L-Kehlen et Monsieur Jacques Mersch, demeurant à L-Aspelt administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

N. Gaffiné                      J.-F. Leidner  
*Administrateur*                      *Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1998, vol. 503, fol. 91, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(12152/565/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**TRADEFI S.A.,  
TRADE AND FINANCE COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 35.683.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1998, vol. 504, fol. 18, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 1998.

Signatures.

(12156/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**TRADEFI S.A.,  
TRADE AND FINANCE COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 35.683.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg  
le 27 février 1998*

Présents: Véronique Leleux  
Isabelle Leleux  
Guy Boulanger-Kanter  
Olivier Leleux.

*Ordre du jour:*

- Décharge des réviseurs d'entreprises.
- Renouvellement du mandat des réviseurs d'entreprises.

*Résolution*

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de donner décharge aux réviseurs pour l'exercice 1997 et de renouveler le mandat des réviseurs d'entreprises pour l'exercice 1998:

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, Société Civile, 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

V. Leleux                      I. Leleux                      O. Leleux                      G. Boulanger-Kanter  
*Administrateur*                      *Administrateur-*  
*délégué*                      *Administrateur*                      *Administrateur-*  
*délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1998, vol. 504, fol. 18, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(12157/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**SURASSUR, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 52.440.

—  
L'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 17 septembre 1997 a:  
– pris acte de la démission de Monsieur Timothy Yeates de ses fonctions de Directeur Agréé de SURASSUR;  
– nommé Monsieur Philippe Duche, Administrateur-délégué de la société UNISON MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, à L-7544 Mersch, 7, rue Emile Laux, en qualité de Directeur Agréé pour une durée indéterminée.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 1998, vol. 503, fol. 55, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(12146/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

---

**SURASSUR, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 52.440.

—  
L'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 25 septembre 1997 a:  
– pris acte de la démission de la société ECUREUIL ASSURANCES IARD de ses fonctions d'Administrateur de SURASSUR;  
– nommé, en remplacement, Monsieur Jean-Louis Hebert, Directeur des Affaires Générales au Centre National des Caisses d'Épargne et de Prévoyance, demeurant en France, à L-75015 Paris, 55, rue de la Convention, en qualité d'Administrateur. Monsieur Jean-Louis Hebert exercera ses fonctions jusqu'au terme du mandat de ECUREUIL ASSURANCES IARD, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000;

– augmenté le nombre maximum d'Administrateurs fixé à six lors de l'Assemblée Constituante et porté ce nombre à douze;

– nommé Monsieur Philippe Duche, Administrateur-délégué d'UNISON MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, à L-7544 Mersch, 7, rue Emile Laux, en qualité de nouvel Administrateur pour une durée de trois années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 1998, vol. 503, fol. 55, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(12147/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

---

**SURASSUR, Société Anonyme.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 1, rue Léandre Lacroix.  
R. C. Luxembourg B 52.440.

—  
Le Conseil d'Administration tenu en date du 25 novembre 1997 a:  
– nommé Monsieur Christian Jimenez et Monsieur Philippe Duche, Administrateurs-délégués chargé de la gestion journalière des affaires de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, à l'article 10 des statuts et à l'autorisation conférée au Conseil d'Administration par la quatrième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement ce même jour;

– décidé de transférer le siège de la société du 148, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 1, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1997.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 1998, vol. 503, fol. 55, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(12148/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

---

**ALIMENTATIONS SOUSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4326 Esch-sur-Alzette, 2, rue Stalingrad.

—  
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt février.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Declindo Pinheira Sousa Rodrigues, gérant de sociétés, demeurant à L-4260 Esch-sur-Alzette, 22, rue du Nord.

Lequel comparant déclare être associé et propriétaire des cent (100) parts sociales, de la société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit luxembourgeois dénommée ALIMENTATIONS SOUSA, S.à r.l., avec siège social à L-5550 Remich, 14, rue Mamer,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 février 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 240, du 13 mai 1996.

*Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de Remich à Esch-sur-Alzette et de modifier en conséquence l'article deux des statuts, alinéa premier, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

L'adresse du siège social est fixée à L-4326 Esch-sur-Alzette, 2, rue Stalingrad.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de vingt mille francs (20.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Pinheira, Sousa Rodrigues, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 février 1998, vol. 838, fol. 101, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 mars 1998.

N. Muller.

(12196/224/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 1998.

**TWM, TRANS WORLD MARKET, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 27.893.

Il résulte d'une décision prise lors d'une réunion du 6 décembre 1996 que le siège social a été transféré au 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 31 décembre 1996.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 1998.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 1998, vol. 504, fol. 8, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(12159/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**WORLDWIDE FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 35.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996 corrigés, enregistrés à Luxembourg, le 27 février 1998, vol. 503, fol. 55, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WORLDWIDE FINANCIAL HOLDING S.A.*

(12162/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

**HORNET1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le douze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- MECHANICAL INVESTMENTS HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur,

ici représentée par Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Wiltz (Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 6 mars 1998.

2.- Monsieur Romain Thillens, préqualifié, agissant en son nom personnel.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, dénommée: HORNET1 S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### **Titre II.- Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### **Titre III.- Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

### **Titre IV.- Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 18.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Titre V.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### **Titre VI.- Disposition générale**

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 1998.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

#### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme MECHANICAL INVESTMENTS HOLDING S.A., prédésignée, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2.- Monsieur Romain Thillens, préqualifié, une action	<u>1</u>
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Le comparant sub. 1) est désigné fondateur; le comparant sub. 2) n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Pierre Hoffmann, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à L-7342 Heisdorf, 4, rue J.-B. Schwartz.
- 2.- Monsieur Philippe Richelle, licencié en sciences économiques et sociales, demeurant à Fauvillers, 46C, rue du Centre (Belgique).
- 3.- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à L-9536 Wiltz, 10, rue Nic Kreins.

*Deuxième résolution*

Est nommée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2003.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1258 Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Cinquième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres, qui porteront le titre d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Thillens, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 mars 1998, vol. 833, fol. 45, case 3. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé):* M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 mars 1998.

J.-J. Wagner.

(12177/239/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 1998.

**AG. IMMOB. CH. KAYSER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8217 Mamer, 25, Op Bierg.

R. C. Luxembourg B 49.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 2 mars 1998, vol. 503, fol. 60, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 16 mars 1998.

COMPTABLE KELLER GABY

Signature

(12195/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 1998.

**ARTEMIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 8.935.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 23 janvier 1998, le mandat du réviseur indépendant MOORE STEPHENS, S.à r.l. a été renouvelé pour la durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 1999.

La décision des administrateurs du 3 décembre 1997 de coopter M. Andrew Mann, administrateur de société, MC-Monaco, au conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 1999.

Luxembourg, le 17 mars 1998.

*Pour ARTEMIS S.A., Société Anonyme*  
 BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
 Société Anonyme  
 P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1998, vol. 504, fol. 20, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(12200/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 1998.

**ALIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 22.537.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 10 mars 1998, vol. 503, fol. 91, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les mandats des gérants, Madame Rosy Fonck-Hansen, Monsieur Arno Kaempff et Mademoiselle Romy Hansen ont été reconduits pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 mars 1998.

Signatures.

(12197/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 1998.

---

**ALIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 22.537.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 10 mars 1998, vol. 503, fol. 91, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les mandats des gérants, Madame Rosy Fonck-Hansen, Monsieur Arno Kaempff et Mademoiselle Romy Hansen ont été reconduits pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 mars 1998.

Signatures.

(12198/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 1998.

---

**ALIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 22.537.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 10 mars 1998, vol. 503, fol. 91, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les mandats des gérants, Madame Rosy Fonck-Hansen, Monsieur Arno Kaempff et Mademoiselle Romy Hansen ont été reconduits pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 mars 1998.

Signatures.

(12199/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 1998.

---

**W.S.A., S.à r.l., AGENCE DE GESTION DE DEPOTS - WAREHOUSE SERVICE AGENCY,  
Société à responsabilité limitée**

Siège social: Dudelange.  
R. C. Luxembourg B 16.461.

Les comptes annuels au 30 septembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 mars 1998, vol. 504, fol. 20, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 1998.

GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE

Signature

(12163/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

---